

KB/NM

MINISTERE DE LA SANTE

BURKINA FASO

Unité, Progrès - Justice

CABINET

Arrêté n°2017 131 /MS/CAB
Portant autorisation de construire un Centre
de Santé et de promotion sociale à Soaga

LE MINISTRE DE LA SANTE

-o-o-o-o-p-o-o-o-o-o-

- Vu la constitution;
- Vu le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre;
- Vu le décret n°2017-075/PRES/PM du 20 février 2017 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso;
- Vu la loi n°021-2006/AN du 14 novembre 2006 portant modification de la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso;
- Vu le décret n°2016-753/PRES/PM/MS du 16 août 2016 portant organisation du Ministère de la santé ;
- Vu la requête du Président du comité villageois de développement de Soaga relative à la construction d'un C&PS à Soaga, province du Sanmatenga

ARRETE

ARTICLE 1 : Une autorisation de construire un Centre de santé et de promotion sociale (CSPS), en matériaux définitifs à Sogaga est accordée aux populations de ladite localité et environs, province du Sanmatenga, district sanitaire de Boussouma.

ARTICLE 2 : Le Centre de santé et de promotion sociale comprendra selon le plan type du Ministère de la santé :

- un dispensaire avec équipement;
- une maternité avec équipement;
- un dépôt pharmaceutique;
- un logement pour le personnel du dispensaire;
- un logement pour le personnel de la maternité;
- des latrines et toilettes extérieures;
- un forage équipé d'une pompe.

ARTICLE 3 : Le Ministère de la santé fournira le personnel qualifié requis, dès que possible, après la construction du CSPS.

ARTICLE 4 : Le Directeur régional de la santé du Centre Nord est chargé du suivi du projet.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire général du Ministère de la santé est chargé de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 05 MAI 2017

AMPLIATIONS :

- Gouverneur du Centre Nord 1
- S. G/Santé 1
- H.C. Sanmatenga 1
- DRS Centre Nord 1
- MCD de Boussouma 1
- Mairie de Boussouma 1
- Toutes directions 15
- Populations intéressées 2
- Archives/Chrono 1

Professeur Nicolas MEDA

Chevalier de l'ordre national